

COMPTE RENDU DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

10 octobre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix octobre à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur Jean CHEVASSUT, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 03/10/2019

Date d'affichage : 03/10/2019

Sont présents : Mesdames et Messieurs Christophe DENIS, Pascal GERMAIN, Vincent RAPET, Jean CHEVASSUT, Rémi ROLLIN, Françoise PONNELLE, Virginie LEGER, Sandrine POTHIER-THIELY, Gilles ARPAILLANGES, Ludovic BELIN

Secrétaire de séance : Pascal GERMAIN

Absente excusée : Christine GRUERE-DUBREUIL

oOoOoOoOo

1°) Repas des aînés

Le repas des aînés aura lieu le Samedi 14 décembre à la salle Pavelot.

Une invitation sera transmise aux personnes concernées.

Le thème retenu par les conseillers sera basé sur les échanges intergénérationnels. Les jeunes du village seront conviés à participer en se joignant aux aînés lors du dessert.

2°) Projet Sur Forêts

Une réunion s'est déroulée en mairie le 9 octobre dernier en présence des viticulteurs concernés afin de faire un bilan de la suite du projet.

Le Maire informe qu'une requête pour excès de pouvoir est déposée auprès du TA de Dijon par FORESTIERS DU MONDE contre le projet.

Le dossier est transmis aux administrations compétentes afin de donner suite.

Le Maire rappelle qu'un devis a été demandé auprès du CEN et ONF afin de prévoir un Plan Gestion pour la protection de l'espace situé à l'est du projet viticole.

3°) Terrains : avis sur préemption de parcelles

Monsieur Vincent Rapet et Madame Sandrine Pothier ne prennent pas part à la délibération

Le Maire informe de la transmission en mairie par l'étude notariale Echinard d'un projet d'échange de parcelles entre 2 propriétaires privés :

Parcelles :

- ⇒ AE n° 202 Es Larret et Vignes Blanches d'une surface de 4 a 24 ca
- ⇒ AE n° 195 Es Larret et Vignes Blanches d'une surface de 4 a 83 ca.

Après examen du PLU, les parcelles sont situées en zone AU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des membres présents, souhaite préempter sur les parcelles.

Les documents notariés seront compléter en indiquant le D.P.U.

4°) Foyer Communal

Faisant suite à l'AG du 01/10 et à son compte rendu, Pascal Germain souhaite qu'un courrier soit adressé au bureau du FC afin de répondre et d'apporter quelques précisions.